FOOT Vienne hebdo

N° 588 – Vendredi 15 mars 2024

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : http://foot86.fff.fr
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire ..... p. 2
Avis aux clubs ..... p. 3
Avis aux arbitres ..... p. 9
Avis aux éducateurs ..... p. 11
PV Commission Sportive ..... p. 13
PV Commission Litiges et Contentieux p. 18
PV Commission Jeunes ..... p. 26
Informations diverses ..... p. 32
Mini-Jeu ..... p. 39

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 18 au jeudi 21 mars
Formation éducateurs

Mercredi 20 mars
Commission Litiges et Contentieux
Commission Féminine

Jeudi 21 mars
Commission de Discipline
Commission des Jeunes

Vendredi 22 mars
Arbitrage – Prépa Ligue

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

MMA Entrepreneurs d'Assurances
MMA ENTREPRISE
JEAN-PAUL PEYNET
3 PLACE PORTAIL CHAUSSÉE
86200 LOUDUN
05.49.98.38.76

JOURNÉE DES FÉMININES

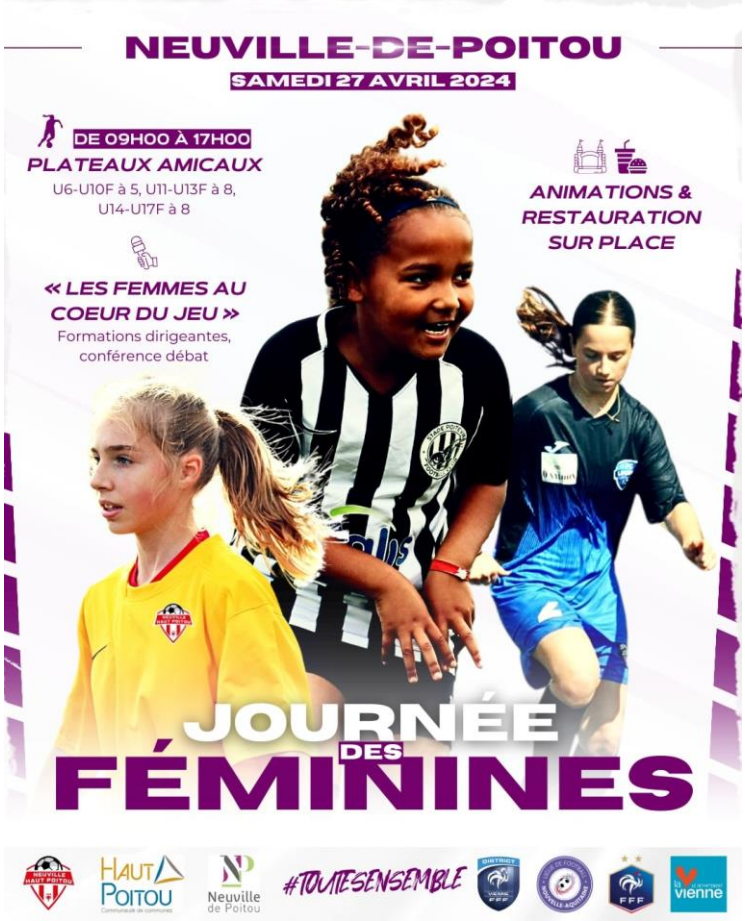

Le formulaire d'inscription est disponible en page 4
Celui-ci est à retourner avant le 29 mars 2024

INTERVENTIONS PEF

Possibilités le mercredi après-midi => Plus d'infos page 6

WEBINAIRES FFF

La FFF propose encore deux webinaires au mois de mars.

Plus d'infos et liens d'inscription en page 8

DIVERS

Plusieurs collèges proposent des sections sportives / classes foot.

Plus d'informations pages 34 à 38

PARTENAIRE

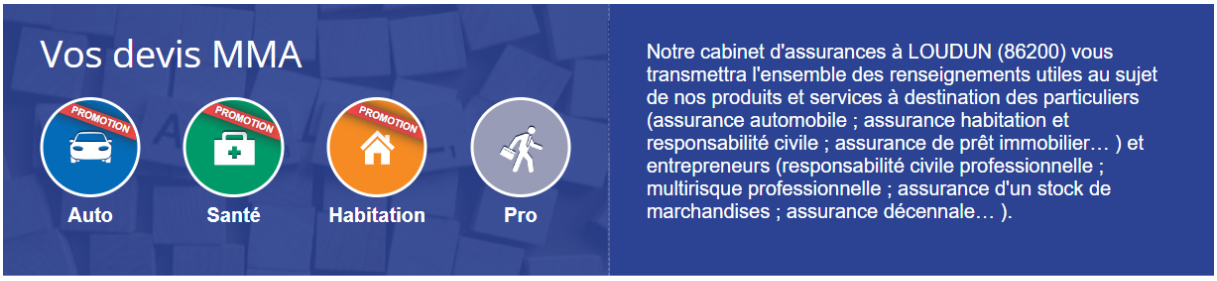

Notre équipe

Jean-Paul PEYNET

Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

Contactez-moi

AVIS AUX CLUBS

F.F.F L.F.N.A

LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Poitiers, le 14 février 2024

Chères Présidentes, Chers Présidents,

A l'occasion des rencontres de ce week-end, de nouveaux et graves incidents ont eu lieu et notamment deux bagarres générales entre joueurs. Ces événements affectent gravement notre communauté footballistique et nécessitent une action collective de notre part. C'est pourquoi, j'ai réuni en urgence un bureau de District.

Lors de la réunion organisée par la Ligue la semaine dernière, j'ai déjà exprimé notre profonde préoccupation face à la recrudescence des actes de violence sur les terrains de football.

Il est impératif que nous agissions rapidement et de manière décisive pour endiguer cette violence et protéger l'intégrité du sport que nous chérissons tous. Des plaintes sont en cours et il appartiendra aux Tribunaux de se prononcer sur les responsabilités.

J'ai également fait appel ce jour aux autorités de l'Etat, tant du Préfet pour mobiliser tous les moyens de l'Etat pour nous aider à lutter contre cette violence sociétale qui n'a pas sa place dans les enceintes sportives, que du Procureur pour qu'il appelle, lors des prochaines audiences, à la sévérité des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui font l'objet de poursuites.

Parmi les autres propositions émises par le Bureau un durcissement des sanctions disciplinaires et financières à l'encontre des fautifs (pénalités de point – amendes – suspension de terrain et renforcement aggravé des sanctions contre les mis en cause).

Je sais votre engagement en tant que dirigeant sur ce sujet de la plus haute importance, et que vous en faites une priorité. C'est la raison pour laquelle, je vous encourage à renforcer votre action pour sensibiliser vos joueurs, entraîneurs et supporters à l'importance du fair-play et du respect des règles du jeu. Nous devons tous prendre nos responsabilités pour garantir que le football reste un espace de convivialité et de compétition saine.

Je vous prie de croire, Chères Présidentes, Chers Présidents, à l'assurance de mes salutations les plus chaleureuses et sportives.

Le Président du District,
Stéphane BASQ

PRÉFET DE LA VIENNE

District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : http://foot86.fff.fr – Courriel : district@foot86.fff.fr

JOURNÉE DES FÉMININES : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

JOURNÉE DES FÉMININES

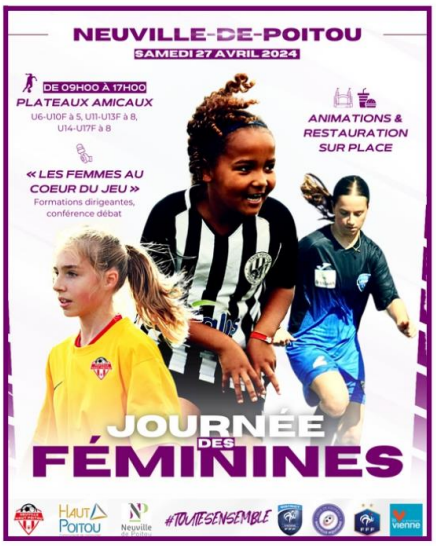

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du club **OU** du groupement .....

Nom du responsable .....

Email.....

Téléphone.....

LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Plateaux U6-U10F ⇨ Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager .....
OU Nombre de joueuses que vous souhaitez engager .....

Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.
Des équipes seront constituées sur place si nécessaire.

Plateaux U11-U13F ⇨ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager .....

Plateaux U14-U17F ⇨ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager .....

⚠ Aucun match de compétition ne sera reporté à cette date

6 demi terrains seront disponibles afin d'optimiser le temps de jeu pour chaque équipe.

Retourner ce document au siège du District ou par mail
(district@foot86.fff.fr)

AVANT LE VENDREDI 29 MARS 2024

ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION – APPEL À CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District de la Vienne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale **du vendredi 31 mai 2024** à Rouillé.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du lundi 25 mars 2024 au mardi 30 avril 2024, à minuit.**

Toute candidature doit obligatoirement être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : district@foot86.fff.fr

* * *

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District de la Vienne de Football,

- L'élection a lieu au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (article 13.3 des Statuts du District de la Vienne de Football – Mode de scrutin).

Vous pouvez consulter les statuts du District de la Vienne de Football sur notre site internet.

* * *

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire disponible sur notre site Internet via les liens suivants :

- Déclaration de candidature de liste : cliquez ici
- Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat : cliquez ici

DATES À RETENIR

- Festival Foot U13 Pitch : **samedi 6 avril à Vouillé**
- Journée des Féminines : **samedi 27 avril à Neuville**
- Journée Nationale des Débutants : **samedi 18 mai** (lieu à définir)
- Finales Jeunes : **samedi 25 mai à Naintré** (date susceptible de report)
- Assemblée Générale élective : **vendredi 31 mai à Rouillé**
- Finales Séniors : **fin juin à Châtellerault**
- Trophée des Champions : **samedi 15 juin à Buxerolles** (date susceptible de report)
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)

INTEMPÉRIES

En cette période d'intempéries, nous nous permettons de vous rappeler que les clubs recevant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevant concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres**, **préciser les dates dans « matchs du », puis cliquez sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

INTERVENTIONS PEF

Dans la continuité des actions menées lors des vacances de février, le District de la Vienne propose, dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF), une intervention les mercredis 20 et 27 mars, et le mercredi 3 avril.
Comme vous le savez, ce programme éducatif fédéral vise à renforcer les valeurs citoyennes et celles du football, notamment le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité.

L'animation proposée durera une demi-journée durant laquelle les joueur(euse)s devront répondre à des questions sur le thème de la Nutrition.

Si vous êtes intéressés, nous vous remercions de nous le communiquer par retour de mail en indiquant le jour que vous préférez, la catégorie concernée ainsi que l'effectif envisagé.
Pour une intervention plus enrichissante et dynamique nous demandons qu'il y ait 15 jeunes minimum d'inscrits. Si votre club ne peut pas assurer ces nombres de présence, il est tout à fait possible de vous regrouper avec un club voisin.

Pour toute demande supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Nathan par mail (district@foot86.fff.fr) ou par téléphone au 05 49 61 17 35.

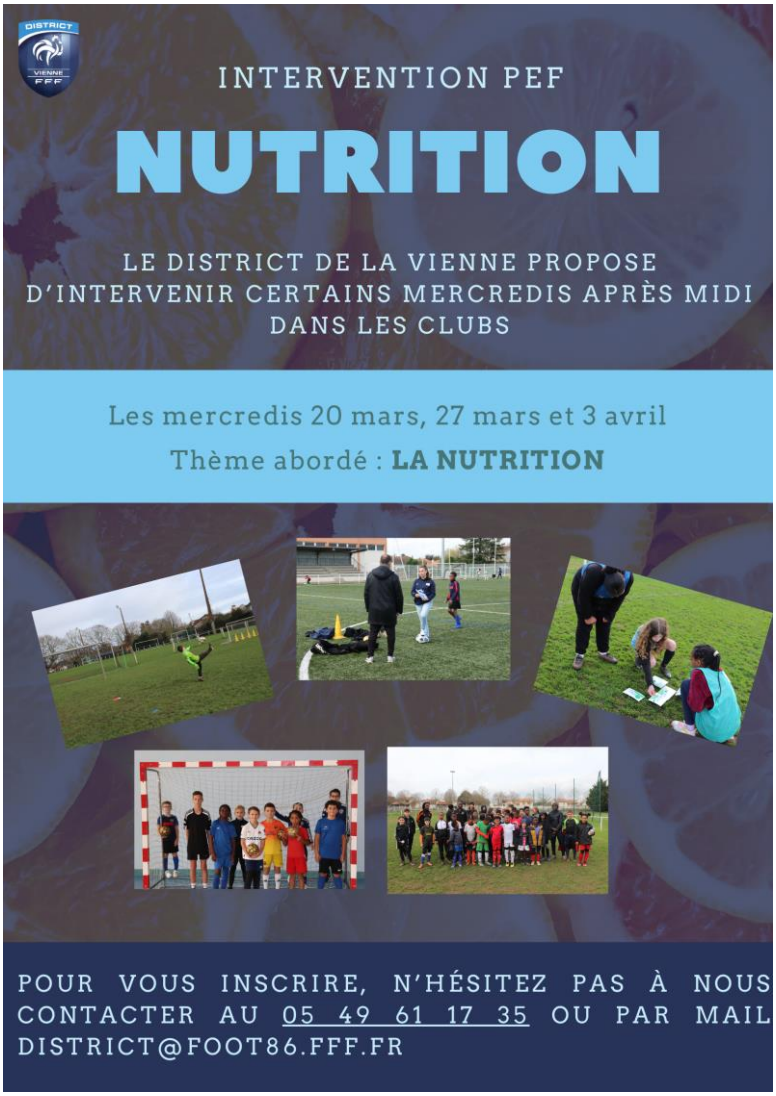

Des interventions auront aussi lieu lors des stages organisés pendant les vacances de Pâques (du 13/04 au 28/04), vous pouvez déjà vous inscrire !

TOUTES FOOT 2023-2024

Pour la deuxième année d'affilée, la Fédération Française de Football reconduit l'appel à projets « Toutes Foot ».
Mis en place par la Direction technique nationale (DTN) et la Ligue du Football Amateur (LFA), en partenariat avec le Crédit Agricole et soutenu par Nike, ce programme vise à poursuivre le développement de la pratique féminine et à favoriser l'accessibilité des jeunes filles et femmes à tous les rôles dans le football (joueuses, éducatrices, arbitres, dirigeantes).
Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants sont éligibles :

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes ;
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées) ;

À noter que l'inscription des clubs à ce dispositif permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché.

Tous les clubs qui souhaitent participer à cette opération doivent se rendre sur **la plateforme dédiée** et y déposer la fiche descriptive dûment complétée **avant le 5 mai 2024** en renseignant plusieurs informations :

- Les informations générales (numéro d'affiliation, nom du club, coordonnées, district, ligue)
- Les Indicateurs (nombre de licenciés et de licenciées)
- La description de l'action (concept, objectif, date, lieu)
- L'évaluation de l'impact du projet (nombre de participantes, profil)
- Les axes d'amélioration et perspectives (reconduction de l'action, échéance, évolutions).

Après leur inscription, les clubs inscrits auront la possibilité d'envoyer par mail une vidéo (2 minutes maximum).

Un jury départemental devra sélectionner 3 clubs pour la phase régionale.
Les clubs engagés recevront un bon d'achat Nike et les projets retenus à l'issue du jury national seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira les lauréats au CNF Clairefontaine les 29 et 30 juin 2024.

A VOUS DE JOUER !

APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents.
Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation**@lfna.fr)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installer d'application à partir de Google Drive.

FDVA - APPEL À PROJETS

Le FDVA 2024 "Fonctionnement et Projet Innovant" est lancé.

CET APPEL A PROJETS S'ADRESSE AUX ASSOCIATIONS POUR LESQUELLES LES ACTIONS SE DÉROULENT UNIQUEMENT DANS LA VIENNE.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **28 mars 2024**.

Les demandes se font **exclusivement** par télé service "le Compte Asso" : cliquez ici.

FFF - WEBINAIRES

Ci-dessous, **la liste des webinaires organisés prochainement pour les clubs,** ainsi que les liens pour s'inscrire (des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois à J-7 sur les adresses officielles des clubs) :

- Lundi 18 mars de 18h à 19h : **« Le Foot entre en Jeu » :** comment faire de son club un lieu de partage, de découvertes et d'accueil durant cette année olympique. 64 fiches actions ont été conçues pour les accompagner, de mai à septembre, dans la réalisation d'événements autour de 4 thématiques : football, festif, multisports, éducatif.

Lien d'inscription : https://qlic.it/1374019

- Jeudi 28 mars de 18h à 19h : « **Le Foot5, opportunités de pratique pour mon club** » : Les clubs apprendront comment exploiter les avantages qu'apporte cette variante dynamique du football, que ce soit en termes de développement des compétences techniques, de renforcement de l'esprit d'équipe, ou encore d'ouverture à de nouvelles perspectives de jeu. La Fédération présentera également son plan de développement des infrastructures et son partenariat avec les acteurs privés.

Lien d'inscription : https://qlic.it/1380392

AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**
Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

ÉCOLE D'ARBITRAGE

La quatrième école d'arbitrage aura lieu le **samedi 20 avril prochain** sur le terrain de St Eloi.
Elle débutera à 10h pour une fin aux alentours de midi.

Un mail sera transmis prochainement avec les différentes informations.

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

F.F.F

DISTRICT VIENNE FFF

LA PASSION DU FOOT, LA DYNAMIQUE EN PLUS !

L.F.N.A

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

Poitiers, le 15 février 2024

À l'ensemble des arbitres du
District de la Vienne de Football

Chers Collègues,

Nous venons vers vous pour insister sur l'importance cruciale de notre engagement commun à garantir la sécurité et le respect sur les terrains de football. Les récents incidents inacceptables, tels que l'agression de trois de nos arbitres et de deux bagarres générales entre des équipes et supporters, exigent une réponse ferme de notre part.

Ainsi le Bureau de District, réuni le 13 février 2024, a pris la décision unanime de durcir les sanctions disciplinaires pour tout acte de violence, d'intimidation ou de manque de respect envers les arbitres. Nous ne tolérerons aucun comportement qui met en danger la sécurité et l'intégrité de nos arbitres, qui sont au cœur de notre sport. Il appartient à la commission compétente d'agir en ce sens.

Parallèlement, nous avons également solliciter les autorités compétentes, notamment le Préfet de la Vienne et le Procureur de la République pour les informer de ces incidents et recueillir leur soutien dans la mise en place de mesures préventives et répressives.

Nous tenons à vous assurer que le District est pleinement engagé à soutenir et à protéger ses arbitres. Nous prendrons toutes les options nécessaires pour assurer leur sécurité et pour faire respecter l'autorité.

Nous vous remercions de votre dévouement continu à l'arbitrage et nous sommes reconnaissants de votre contribution à la promotion des valeurs du football.

Très sportivement,

Le Président du District,
Stéphane BASQ

Le Président de la C.D.A.,
Bruno DUPUIS

PRÉFET DE LA VIENNE

la vienne LE DÉPARTEMENT

District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : http://foot86.fff.fr – Courriel : district@foot86.fff.fr

AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS DE DIRIGEANTS

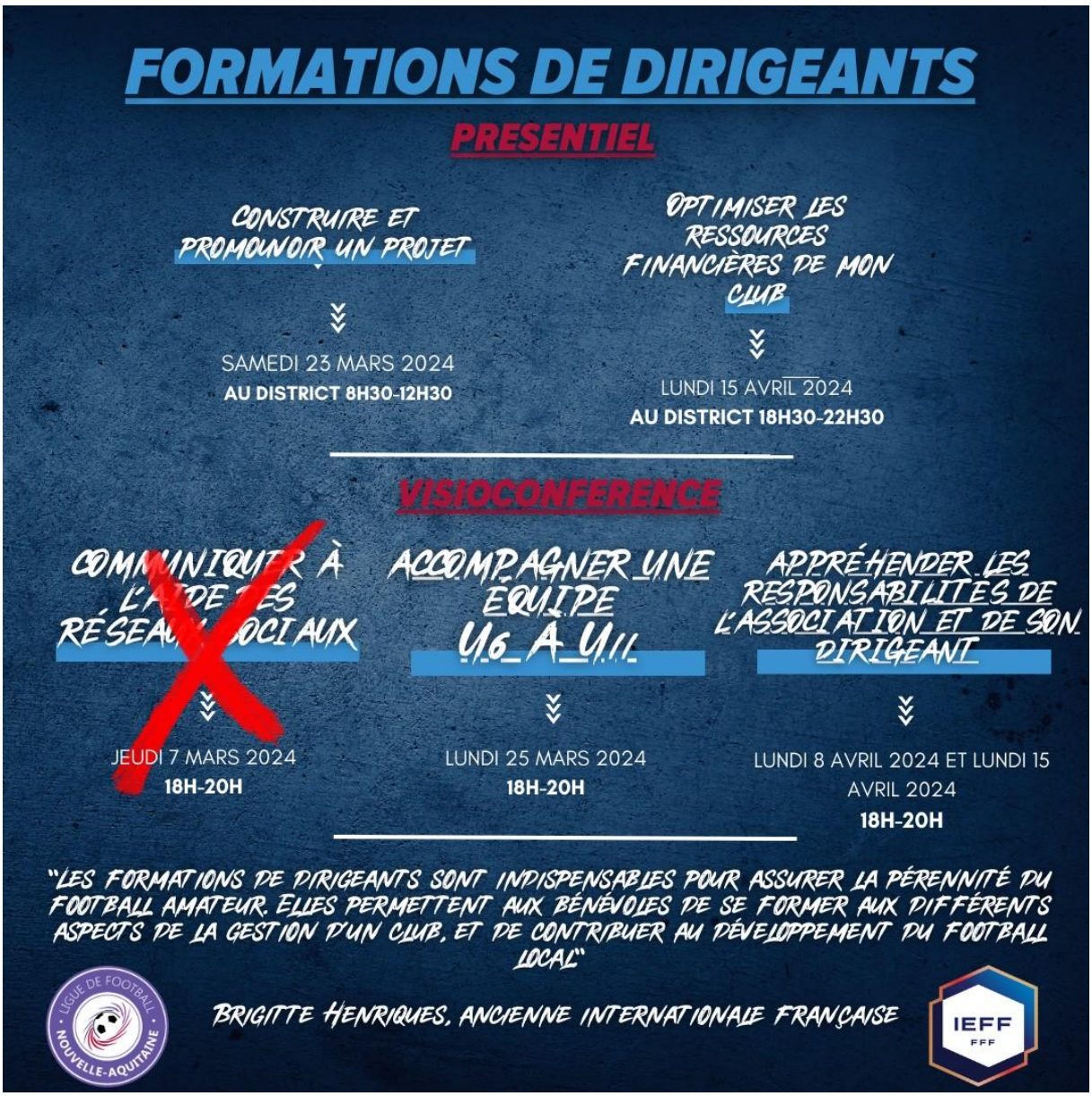

Lien d'inscription : https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE

Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Pratique Féminine	Poitiers	13/04/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 13 mars 2024
Procès-verbal n° 17

Président M. Éric MAIOROFF
Présent MM. Jean-Louis OLIVIER et Grégory BOUCHET
Excusé M. Didier DANIEL

****

Approbation du PV n° 16 sans modification.

****

À noter les prochaines dates de rattrapage :

-17/03/24
-31/03/24
-21/04/24
-28/04/24 (sauf D1 et D2)
- Mercredi 01/05/24
- Mercredi 08/05/24
-12/05/24

Les dates de rattrapage seront actualisées en fonction du parcours des équipes dans les différentes coupes.

DATES DE REPORTS
DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES
****

SAISON 2023 / 2024

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 et Départemental 2 Seniors	J15: du 2 et 3 mars 2024	16 et 17 mars 2024
Départemental 3 à 5 Seniors	J13: du 2 et 3 mars 2024	16 et 17 mars 2024
Coupe du Poitou	T1: du 2 et 3 mars 2024	30 et 31 mars 2024

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	6	25/11/23	26529433	Valdivienne (1)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	30/03/24
D1	/	10	10/12/23	26529455	Valdivienne (1)	Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D1	/	11	14/01/24 28/01/24	26529461	Montamisé (1)	Vicq sur Gartempe (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	21/04/24
D1	/	11	13/01/24 27/01/24	26529464	St Benoit (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	30/03/24
D1	/	11	13/01/24 27/01/25	26529466	Valdivienne (1)	Stade Poitevin (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D1	/	15	03/03/24 17/03/24	26529489	Beaumont St Cyr (2)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D1	/	16	10/03/24	26529493	Poitiers 3 Cités (1)	Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D1	/	16	10/03/24	26529495	Vicq sur Gartempe (1)	Antran (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D2	A	8	19/11/23 07/01/24	26666816	La Pallu (1)	Ingrandes (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D2	A	10	10/12/23	26666828	Mirebeau (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D2	A	11	14/01/24 28/01/24	26666833	Nord Vienne (1)	Availles en Châtellerault (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	31/03/24
D2	A	11	14/01/24 28/01/24	26666838	La Pallu (1)	Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	14	11/02/24	26666852	Availles en Châtellerault (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	14	11/02/24	26666853	Nord Vienne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	14	10/02/24	26666856	Oyré Dangé (1)	Neuville (3)	Arrêté municipal	30/03/24
D2	A	16	10/03/24	26666866	Nord Vienne (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D2	A	16	10/03/24	26666867	Thuré-Besse (1)	Neuville (3)	Arrêté municipal	21/04/23
D2	B	6	26/11/23	26664868	Valence en Poitou OC (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	31/03/24
D2	B	6	26/11/23	26664869	Brion St Secondin (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	31/03/24
D2	B	6	25/11/23	26664872	Rouillé (1)	Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	30/03/24
D2	B	8	19/11/23 07/01/24	26664880	Brion St Secondin (1)	Valence en Poitou OC	Arrêté municipal	21/04/24
D2	B	11	14/01/24 28/01/24	26664899	Poitiers Cep (1)	Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	21/04/24
D2	B	11	13/01/24 27/01/25	26664902	ACG Foot Sud 86 (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	20/04/24
D2	B	12	21/01/24	26664905	Chauvigny (3)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26664917	Sèvres Anxaumont (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26665000	Fleuré (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	16	10/03/24	26664932	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D3	A	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26817985	Coussay les Bois (1)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	A	12	11/02/24	26818009	Coussay les Bois (1)	Boivre (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	A	14	10/03/24	26818019	Coussay les Bois (1)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	A	14	10/03/24	26818021	Cernay-St Genest/L'Envigne (1)	Boivre (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	B	12	10/02/24	26531165	Antran (2)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	30/03/24
D3	B	12	11/02/24	26531167	Naintré (2)	Oyré Dangé (2)	Terrain Impraticable	31/03/24
D3	B	12	11/02/24	26559300	Leigné sur Usseau (1)	Pleumartin La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	B	14	10/03/24	26559304	Châtellerault Portugais (2)	Pleumartin La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	B	14	10/03/24	26559307	Leigné sur Usseau (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	B	14	10/03/24	26666990	Ozon (2)	Avanton (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	B	14	10/03/24	26666991	Beaumont St Cyr (3)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	C	6	25/11/23 23/12/23	26667028	FC 3 Vallées 86 (3)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	30/03/24
D3	C	14	10/03/24	26667065	Nieuil l'Espoir (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	30/03/24
D3	C	14	10/03/24	26667067	Leignes sur Fontaine (1)	Fleuré (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	D	8	18/11/23 06/01/32	26667330	Lusignan (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D3	D	10	20/01/24	26667335	Vivonne (1)	Lusignan (1)	Reporté sur place terrain impraticable	20/04/24
D3	D	12	10/02/24	26667339	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	27/04/24
D3	D	14	09/03/24	26559347	Vivonne (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	30/03/24
D3	D	14	10/03/24	26667115	Château Larcher (2)	Sommières St Romain (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559787	Coussay en Mirebeau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559786	Vouzailles (1)	ASM (1)	Décision de la commission Litiges et Contentieux	31/03/24
D4	A	12	11/02/24	26559807	St Christophe (1)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	A	12	11/02/24	26818081	Châtellerault SO (3)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	12	10/02/24	26818080	Les Trois Moutiers (1)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	30/03/24
D4	A	14	10/03/24	26559813	St Christophe (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	A	14	10/03/24	26559814	Les Trois Moutiers (1)	Vouzailles (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818084	ASM (1)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818085	Châtellerault SO (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	B	6	26/11/23	26559859	Cenon/Vouneuil (1)	Ozon (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	B	8	19/11/23 07/01/24	26559866	Cenon/Vouneuil (1)	Thuré-Besse (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	B	12	11/02/24	26532002	Naintré (3)	Availles en Châtellerault (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	B	12	11/02/24	26559882	Bonneuil Matours (1)	Thuré-Besse (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	B	14	10/03/24	26559890	Bonneuil Matours (1)	Availles en Châtellerault (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559891	Ozon (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559892	Ouzilly (1)	Naintré (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	C	8	19/11/23 07/01/24	26818792	Dissay (1)	Lavoux Liniers (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	D	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26667157	Adriers (1)	Nalliers (1)	Terrain impraticable	30/03/24
D4	D	10	21/01/24	26667169	Leignes sur Fontaine (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	D	12	11/02/24	26667180	St Savin St Germain (2)	Vallée du Salleron (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	D	12	10/02/24	26667182	Adriers (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	D	14	10/03/24	26667188	St Savin St Germain (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	D	14	10/03/24	26667189	Nouaillé (3)	Nieuil l'Espoir (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	D	14	09/03/24	26667192	Adriers (1)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	27/04/24
D4	E	12	11/02/24	26533262	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	E	12	11/02/24	26667304	Lusignan (2)	Usson Isle (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	E	14	10/03/24	26533272	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	E	14	09/03/24	26667250	Rouillé (2)	Champagné/Vivonne (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	E	14	10/03/24	26667308	Lusignan (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	F	8	19/11/23 07/01/24	26837054	Boivre (2)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	F	12	11/02/24	26667409	Château Larcher (3)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D4	F	14	09/03/24	26667419	Smarves-Iteuil (2)	Vendelogne/Vouillé (1)	Arrêté municipal	30/03/24
D4	F	14	10/03/24	16837065	Cissé (1)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	21/04/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D5	A	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26560127	Monts sur Guesnes (1)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	A	12	11/02/24	26560149	Moncontour (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	A	12	11/02/24	26560152	St Léger de Montbrillais (2)	Sammarçolles/3Moutiers/ASM (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	A	14	10/03/24	26560161	Moncontour (2)	Nord Vienne (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667478	Oyré-Dangé (3)	Pleumartin-La Roche Posay (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667480	Antran (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	B	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26823048	Coussay les Bois (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	12	11/02/24	26667498	Antran (3)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	12	11/02/24	26823103	Coussay les Bois (2)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	B	14	10/03/24	26667510	Vicq sur Gartempe (3)	Cernay-St Genest/L'Envigne (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	14	10/03/24	26823106	Coussay les Bois (2)	Usseau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892396	Colombiers (2)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	C	10	21/01/24	26892404	Colombiers (2)	Jaunay-Marigny (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	C	12	11/02/24	26892415	Beaumont St Cyr (4)	Availles en Châtellerault (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	C	12	11/02/24	26892416	Cenon/Vouneuil (2)	Châtellerault Réunionnais (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	C	14	10/03/24	26892422	Colombiers (2)	Châtellerault Réunionnais (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	C	14	10/03/24	26892426	Cenon/Vouneuil (2)	Beaumont St Cyr (4)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	D	8	19/11/23 07/01/25	26667660	La Pallu (2)	Avanton (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	D	10	21/01/24	26668183	Vouzailles (2)	Quinçay (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	D	14	10/03/24	26837217	Smarves-Iteuil (3)	Boivre (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	E	6	26/11/23	26668210	Lavoux Liniers (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	E	8	19/11/23 07/01/25	26667750	Fleuré (3)	Jardres (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	E	12	11/02/24	26667768	Fleuré (3)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	E	14	10/03/24	26668224	Fleuré (3)	Bonnes (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	8	19/11/23 07/01/25	26846186	Smarves-Iteuil/Fontaine (4)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	F	12	11/02/24	26846205	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	F	12	11/02/24	26846206	Smarves-Iteuil/Fontaine (4)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	F	14	10/03/24	26846213	Dissay (2)	St Benoît (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	G	10	21/01/24	26667936	Saulgé (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	G	8	18/11/23 06/01/25	26667926	La Chapelle Viviers (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	20/04/24
D5	G	14	10/03/24	26667956	Paizay le Sec (1)	Saulgé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	H	12	10/02/24	26668020	St Maurice Gençay (2)	Rouillé (3)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	H	14	10/03/24	26668026	Aslonnes (1)	Pressac/Availles Limouzine (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	H	14	10/03/24	26668027	Château Larcher (4)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	I	8	18/11/23 06/01/25	26668076	Adriers (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	30/03/24
D5	I	10	21/01/24	26668088	Vernon (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	31/03/24
D5	I	14	10/03/24	26668108	Brion St Secondin (3)	Adriers (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	I	14	09/03/24	26668109	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	21/04/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D2	A	12	20/01/24	26666844	Oyré Dangé (1)	Mirebeau (1)	Arrêté à la 45ème min pour terrain impraticable	01/05/24
D2	B	3	08/10/23	26664851	Rouillé (1)	St Julien L'Ars (1)	Décision commission d'Appel	21/04/24
D2	B	12	20/01/24	26664907	FC 3 Vallées (2)	Brion St Secondin (1)	Arrêté à la 21ème min pour terrain impraticable	01/05/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26804028	Jaunay Marigny (1)	St Romans Les Melles	Arrêté municipal et motif impérieux	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852808	Niort St Florent (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852807	Echiré/Celles/Chauray (1)	Avenir 79/Niort Chamois/Orée (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852810	Valdivienne (1)	Bressuire (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	7	26/11/23 07/01/24	26852811	Gatinaise (1)	Niort St Florent (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	12	11/02/24	26804056	Avenir 79/Chamois/Orée (1)	Ligugé (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	12	11/02/24	26852830	Gatinaise (1)	Bressuire (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852834	Niort St Florent (1)	Avenir 79/Niort Chamois/Orée (1)	Arrêté municipal	12/05/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852836	Ligugé (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	12/05/24
Fém D2	/	13	10/03/24	26804181	Vicq sur Gartempe (1)	St Cerbouillé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D2	/	13	10/03/24	26804183	Dissay (1)	Ste Eanne	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D3	B	2	11/02/24	27791345	Cenon sur Vienne (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	17/03/24
Fém D3	B	3	10/03/24	27791348	Cenon sur Vienne (1)	Poitiers Stade (2)	Arrêté municipal	31/03/24
Fém D3	C	4	10/03/24	27791364	Poitiers Gibauderie (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	07/04/24
Fém D3	C	4	10/03/24	27791366	L'Envigne (1)	ASM (1)	Arrêté municipal	07/04/24
U15F	A	3	10/02/24	27790115	Niort Chamois (1)	Châtellerault SO (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15F	A	4	9/03/24	27790117	Châtellerault SO (1)	Cherveux (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U15F	B	1	27/01/24	27798554	Saintes (1)	Bressuire (1)	Occupation de terrain	30/03/24
U15F	B	2	03/02/24	27798557	Aigrefeuille (1)	Saintes (1)	Occupation de terrain	13/04/24
U15F	B	4	09/03/24	27798562	Aigrefeuille (1)	Bressuire (1)	CNA U15F	20/04/24
U11-U13F	A	3	09/03/24	27788906	Châtellerault SO (1)	Loudun (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U11-U13F	A	3	09/03/24	27788907	Bresuire (1)	Buxerolles/ASAC (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U11-U13F	B	1	27/01/24	27788924	Poitiers Stade (1)	Parthenay Viennay (1)	Occupation de terrain	30/03/24
U11-U13F	B	3	09/03/24	27788932	Niort St Florent (1)	Poitiers Stade (1)	Arrêté municipal	20/03/24
U11-U13F	B	3	09/03/24	27788933	La Chapelle Bâton (1)	Nieuil L'Espoir (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U11-U13F	B	4	16/03/24	27788937	Parthenay Viennay (1)	La Chapelle Bâton (1)	Occupation de terrain	30/03/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789387	Venise Verte/St Ligaire (1)	Pays Néo Créchois (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789383	Gati foot (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Finale Futsal 79	30/03/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789385	Niort St Florent (2)	Jaunay/Espoir Sud Poitiers (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789386	Lusignan (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U11-U13F	C	4	09/03/24	27789392	Gati foot (1)	Venise Verte/St Ligaire (1)	Terrain Impraticable	13/04/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989458	Coussay les Bois (1)	Ozon (3)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Coupe Louis David	4	17/02/24	27989459	La Chapelle Viviers (1)	3 Vallées 86 (2)	Match non joué du tour précédent	27/04/24
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989460	Lusignan (1)	Rouillé (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989462	St Saviol (1)	St Julien l'Ars (1)	Match non joué du tour précédent	31/03/24
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989463	Quinçay (1)	Chauvigny (3)	Match non joué du tour précédent	31/03/24
Coupe Jolliet Rousseau	2	18/02/24	27977327	Chatain (1)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Coupe Jolliet Rousseau	2	18/02/24	27990088	St Christophe (1)	Cissé (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Coupe Jolliet Rousseau	2	18/02/24	27990090	Saulgé (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Match non joué du tour précédent	28/04/24
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27989974	Sèvres-Anxaumont (2)	Avanton (2)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27990956	Thuré-Besse (2)	Nord Vienne (2)	Match non joué du tour précédent	28/04/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27991175	Bouresse/Queaux Moussac (2)	St Maurice Gençay (2)	Match reporté sur place	21/04/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27991179	Rouillé (3)	Pressac/Availles Limouzine (2)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27993480	Savigny L'Evescault (1)	Valdivienne (3)	Match non joué du tour précédent	31/03/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27998292	Antran (3)	Beaumont St Cyr (4)	Match non joué du tour précédent	01/05/24

DEPARTEMENTAL 2

Forfait

Match n° 26665005 : Ligugé (3) – 3 Vallées 86 (2) en poule B du 10/03/24

1er forfait de l'équipe de Ligugé (sans déplacement de l'équipe de 3 Vallées 86 (2)).
Amende de 43€ au club de Ligugé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 26818819 : Valdivienne (1) - Montamisé (1) en poule C du 10/03/24
Demande du club de Montamisé pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
La demande a pu être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club de Montamisé.

Forfait

Match n° 26818818 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Dissay (1) en poule C du 10/03/24
2ème forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES (1) (avec déplacement de l'équipe de Dissay (1) et de l'arbitre de la rencontre).
Les frais de déplacement de M. DELCEL Christian (32.20€) seront à la charge du club de Poitiers Beaulieu ES.
Poitiers Beaulieu ES déclare son forfait général.
Amende de 86€ (2x43€) au club de Poitiers Beaulieu ES

Remarque : s'agissant du forfait général de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES (1), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 26560159 : Monts sur Guesnes (1) – Ceaux la Roche (1) en poule A du 10/03/24
Demande du club de Ceaux la Roche pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).
La demande a pu être satisfaite les frais de l'arbitre seront à la charge du club de Ceaux La Roche.

Forfait

Match n° 26892424 : Chasseneuil St Georges (4) – Ouzilly/Thuré Besse (2) en poule C du 10/03/24
2ème forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (4) (sans déplacement de l'équipe de d'Ouzilly/Thuré Besse (2)).
Amende de 33€ au club de Chasseneuil St Georges.

Match n° 26837216 : Vouzailles (2) – Cissé (2) en poule D du 10/03/24
2ème forfait de l'équipe de Cissé (2) (sans déplacement).
Amende de 33€ au club de Cissé.

CHAMPIONNAT FEMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 27791347 : Jaunay Marigny (2) – Celles Verrines (2) en poule B du 10/03/24
1er forfait de l'équipe de Celles Verrines (2) (sans déplacement).
Amende de 33€ au club de Celles Verrines.

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 25€

Match n° 26667190 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Vallée du Salleron (1) en D4D du 10/03/24
Match n° 26667958: Mazerolles Lussac (1) – La Chapelle Viviers (1) en D5G du 10/03/24

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.
Le Président, Eric Maïoroff.

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 13 mars 2024
Procès-verbal n° 26

****

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE
Excusé : M. Jacky CHAUVIN.

****

Approbation du PV n° 25 (par voie électronique) du mercredi 06 mars 2024 sans modification.

****

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :
- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Suite au report de la journée 13 de Départemental 3, 4 et 5, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

Les 16 et 17/03/24 (à la place de 09 et 10/03/24), les Départemental 3, 4 et 5 seront à 5 journées de la fin du championnat.

Les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 seront à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI								JUIN				
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	20	25	1	8	15	22	29
	3	10	17	24	31		7	14	21	28		5			12	19		26	2	9	16	23	30
Vacances scolaires et jours fériés																							
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	15	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22					FC		
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC					FC		

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :
Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA
qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional
« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF
qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF
qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

****

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention
- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86
Antran
Availles en Châtellerault
Beaumont St Cyr
Biard
Blanzay
Bonneuil Matours
Bouresse
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon sur Vienne
Champagné St Hilaire
Chasseneuil St Georges
Château Larcher
Châtellerault Portugais
Châtellerault SO
Chauvigny
FC 3 vallées 86
GJ Avenir 86
GJ Espoir Sud Poitiers
GJ VVM Chauvigny
Ingrandes
Jaunay Marigny
La Pallu
Lavoux – Liniers
Leigné sur Usseau
Leignes sur Fontaine
Les Roches La Villedieu
Ligugé
Mirebeau
Moncontour
Naintré
Nieuil l'Espoir
Nord Vienne
Nouaillé Maupertuis
Ozon
Payroux Charroux Mauprévoir
Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers ASPTT
Poitiers Beaulieu FC
Poitiers Gibauderie
Sèvres Anxaumont
Smarves Iteuil
Sommières St Romain
St Julien l'Ars
St Léger de Montbrillais
St Maurice Gençay
St Savin St Germain
Stade Poitevin
Vallée du Salleron
Vicq sur Gartempe
Vouillé
Vouzailles

****

OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26666864 : Vouneuil Béruges (1) – Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule A du 10/03/24
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26665004 : Sèvres Anxaumont (1) – Jaunay Marigny (1) en Départemental 2 poule B du 10/03/24
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 26664999 : Poitiers Cep (1) – Ligugé (3) en Départemental 2 poule B du 04/02/24
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24
Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 27683184 : Usseau (1) – Monts sur Guesnes (1) en Coupe Jolliet-Rousseau du 18/02/24
Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 27445254 : Valdivienne (3) – St Maurice Gençay (3) en Challenge Marcel Renaudie du 05/11/23 remis le 14/01/24 et à nouveau remis le 28/01/24
Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26666887 : La Pallu (1) – Vouneuil Béruges (1) en poule A du 28/04/24
Considérant que le match « aller » s'est déroulé sur le terrain synthétique de La Varenne à St Benoît suite aux arrêtés municipaux sur les terrains de Chabournay, St Martin La Pallu et Vouneuil sous Biard.
Considérant que les communes de Chabournay et St Martin La Pallu ne font pas partie de Grand Poitiers.
Considérant que les clubs avaient donné leur accord pour jouer sur le terrain synthétique de La Varenne à St Benoît.
Considérant que ce terrain peut être considéré comme un terrain de repli du club de Vouneuil Béruges.
Considérant que c'est suite à une erreur administrative que l'inversion de la rencontre a été omise sur le match « aller ».
Par ces motifs, la Commission donne le **match à jouer sur le terrain de Chabournay.**
Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 26818820 : Biard (2) – Jardres (1) en poule A du 10/03/24
Mention sur la feuille de match : non joué : équipe incomplète de Biard.
1er forfait de l'équipe de Biard (2) (avec déplacement de l'équipe de Jardres (1))
Amende de 43€ au club de Biard.
Les frais d'arbitrage de l'arbitre officiel désigné Monsieur Arnaud MORIN (49,84€) sont à la charge du club de Biard.
Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 26668225 : Poitiers Asac (2) – Lavoux-Liniers (2) en poule E du 10/03/24
Courriel du club de Lavoux-Liniers (dimanche 10/03/24 à 13h50)
Considérant l'arrêté municipal du Grand Poitiers n'autorisant qu'un seul match par terrain et par jour pour les 09 et 10/03/24.
Considérant l'erreur administrative qui a positionné les deux rencontres du 10/03/24 de Poitiers Asac sur le terrain 2 du complexe Michel Amand.
Par ces motifs, la Commission donne le **match à jouer** à une date ultérieure à fixer.
Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.
Dossier classé.

Match n° 26668106 : Vernon (1) – Blanzay (2) en poule I du 10/03/24
Évocation
Participation à ce match au sein de l'équipe de Blanzay (2) d'un joueur (licence n° 2546415741) en état de suspension.
La commission,
Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.
Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,
Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Blanzay lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 20 mars 2024** terme de rigueur.
Dossier en instance.

FESTIVAL FOOT U13 GARÇONS

Rappel du règlement : (publié sur le site du District)

ARTICLE 3 : Épreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE

A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.
Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants maxi de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pied droit, pied gauche et tête).
*Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à*
50 contacts pied gauche
50 contacts pied droit
50 contacts têtes

Si une équipe n'effectue pas les jongleries, elle sera déclarée forfait et éliminée du Festival Foot U13.

****

La Commission a contrôlé les licences de toutes les feuilles de matchs des rencontres qui se sont déroulées le 11/11/23 : poules B, C, D, E, G et H et le 13/01/24 : poules A. et F.

POULE A					
clubs	U14 F (3 max)	U13	U12	U11 (3 max)	
ASM		9			OK
Coussay / SO Châtellerault / Pleumartin La Roche Posay		5	4		OK
GJ Dissay Beaumont		4	6		OK
Mirebeau	pas de feuille de contrôle				

POULE B					
clubs	U14 F (3 max)	U13	U12	U11 (3 max)	
GJ Antoigné Ingrandes		6	4		OK
Loudun		9			OK
Naintré	équipe absente				
Châtellerault SO		11	1		OK

Toutes les équipes respectaient les conditions de participation imposées par le règlement.

Sauf les équipes de **Mirebeau (1)** (poule A) et **Naintré (1)** (poule B) qui ne peuvent être **ni qualifiées ni repêchées** pour la suite de la compétition conformément au règlement établi.

CHALLENGE DANSAC GARÇONS

Rappel du règlement : (publié sur le site du District)

ARTICLE 3 : Épreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE

A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.
Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants maxi de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pied droit, pied gauche et tête).
Chaque équipe fera ***le total de ses résultats*** *sur les 8 meilleurs résultats limités à*
50 contacts pied gauche
50 contacts pied droit
50 contacts têtes

Si une équipe n'effectue pas les jongleries, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge Maurice Dansac.

POULE K					
clubs	U14 F	U13	U12	U11 (3 max)	qualifiable
Buxerolles (2)	/	2	9	/	OK
GJ VVM Chauvigny (2)	/	4	7	/	OK
Poitiers Asac (3)	/	/	12	/	OK
St Benoît (2)	pas de feuille de contrôle				

POULE M					
clubs	U14 F	U13	U12	U11 (3 max)	qualifiable
Poitiers Gibauderie / Beaulieu (1)	pas de feuille de contrôle				
GJ Dissay Beaumont (3)	/	3	7	1	OK
Poitiers Cep (2)	/	3	3	2	OK
Poitiers 3 cités (2)	/	7	5	/	
	Feuille de contrôle non établie le jour de la compétition				

POULE N					
clubs	U14 F	U13	U12	U11 (3 max)	qualifiable
Buxerolles (3)	/	5	7	/	OK
GJ Espoir Sud Poitiers (3)	/	6	6	/	OK
Ligugé (1)	/	5	7	/	
	pas de jongleries sur la feuille de contrôle				
Poitiers Stade (2)	/	/	10	/	OK

Les équipes de **St Benoît (2)** (poule K), **Poitiers Gibauderie / Beaulieu (1), Poitiers 3 cités (2)** (poule

M) et **Ligugé (1)** (poule N) ne peuvent être **ni qualifiées ni repêchées** pour la suite de la compétition conformément au règlement établi.

FESTIVAL FOOT U13 FILLES

Rappel du règlement : (envoyé à chaque club avant le début de la compétition)

PARTICIPATION :
Chaque équipe aura droit à 12 joueuses inscrites sur la feuille de match.
Seules les joueuses U13F, U12F et U11F (dans la limite de 3 joueuses) peuvent participer à cette compétition.
Les équipes présentant plus de 3 U11F et/ou des U10F (comme en championnat) **seront acceptées** lors de ce premier tour **mais ne pourront se qualifier**, le but étant que les enfants jouent un maximum.

ATTENTION : les feuilles de match seront systématiquement contrôlées à l'issue des journées.

QUALIFICATION :
A l'issue des contrôles des feuilles de match, les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule (soit 8 équipes) sont qualifiées. Les équipes réserve de GJ VVM Chauvigny 2 et Buxerolles – ASAC 2, ainsi que celle de Vouneuil Béruges ne pourront pas se qualifier pour la finale. **Elles participent de façon amicale, non incluses au classement.**

POULE A					
clubs	U13 F	U12 F	U11 F (3 max)	U 10 F (0)	qualifiable
Loudun (1)	5	1	2	/	OK
Châtellerault SO (1)	5	4	1	/	OK
Vouneuil Béruges (1)	5	2	2	1	
Jaunay / GJ Espoir Sud Poitiers (1)	équipe absente				

POULE B					
clubs	U13 F	U12 F	U11 F (3 max)	U 10 F (0)	qualifiable
Buxerolles / Poitiers Asac (1)	7	4	/	/	OK
GJ VVM Chauvigny (2)	3	1	4	3	
Poitiers 3 cités (1)	3	4	5	/	
Montmorillon (1)	équipe absente				

POULE C					
clubs	U13 F	U12 F	U11 F (3 max)	U 10 F (0)	qualifiable
Neuville (1)	équipe absente				
GJ Sud Haut Poitou (1)	2	4	2		OK
La Chapelle Bâton (1)	4	2	3		OK
Nieuil L'Espoir (1)	7	2	2		OK

POULE D					
clubs	U13 F	U12 F	U11 F (3 max)	U 10 F (0)	qualifiable
Stade Poitevin (1)		6		1	
GJ VVM Chauvigny (1)	6	3			OK
Buxerolles / Poitiers Asac (2)	pas de feuille de contrôle				
Lusignan (1)	2	3	3		OK

Les équipes de **Vouneuil Béruges (1), Jaunay Marigny / GJ Espoir Sud Poitiers (1)** (poule A), **GJ VVM Chauvigny (2), Poitiers 3 cités (1), Montmorillon (1)** (poule B), **Neuville (1)** (poule C) et **Stade Poitevin (1), Buxerolles / Poitiers Asac (2)** (poule D) ne peuvent être **ni qualifiées ni repêchées** pour la suite de la compétition conformément au règlement établi.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26529497 : Poitiers Stade (3) – Smarves Iteuil (1) en Départemental 1 du 10/03/24
- Match n° 26667066 : Chasseneuil St Georges (2) – Vicq sur Gartempe (2) en Départemental 3 poule C du 09/03/24
- Match n° 26837064 : Boivre (2) – Croutelle (1) en Départemental 4 poule F du 10/03/24
- Match n° 26846214 : Poitiers Portugais (1) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 10/03/24
- Match n° 26565410 : St Maurice Gençay (2) – ACG Foot Sud 86 (3) en Départemental 5 poule H du 09/03/24
- Match n° 27791238 : Thouars Foot 79 (1) – Ligugé (2) en Championnat Féminin Départemental 3 poule A du 10/03/24

****

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion restreinte du jeudi 14 mars 2024
Procès-verbal n°21

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mme Chantal PINTAULT - M. Jean Paul PINTAULT
Excusés Mmes Sylvie TESSEREAU et Patricia PATRAULT et M. Christian SAVIGNY

****

Le PV n°20 est adopté sans modification.

****

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

****

SAISON 2023 / 2024

CHALLENGES JEUNES	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Challenge U17/U18	1/8: du 13 janvier 2024 remis au 2 mars	30 mars 2024
Challenge U15	1/8: du 13 janvier 2024 remis au 2 mars	30 mars 2024

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord.

La commission jeunes fait face aux conditions météorologiques difficiles et décide de donner la priorité au championnat.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D2	A	3	09/03/24	27747985	Gj Dissay Beaumont (1)	Cenon/Chât. Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Ant.Ing. (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	A	3	09/03/24	27747987	ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/3Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Migné Auxances (3)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	B	3	09/03/24	27762069	La Pallu/L'Envigne/Cernay St Genest (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	B	3	09/03/24	27762071	Cissé (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	C	3	09/03/24	27764495	Availles/Vicq/St Savin (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748079	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748080	Château/Brion/StMG/Sommières/Champagné (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D1	/	4	10/02/24	27762285	Gj Avenir 86 (1)	Neuville (1)	Terrain impraticable	30/03/24
U15	D1	/	5	09/03/24	27762290	Gj Val de Vonne (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	06/04/24
U15	D2	A	3	09/03/24	27762367	Gj Dissay Beaumont (2)	Nord Vienne/ASM/Sammarçolles/3Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	A	3	09/03/24	27762368	Châtellerault Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	A	3	09/03/24	27762369	L'Envigne/La Pallu/Cernay St Genest (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	B	3	09/03/24	27761210	Ozon (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	B	3	09/03/24	27761210	St Savin/ Vicq (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	D	3	09/03/24	27748231	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U15	D2	D	3	09/03/24	27748233	Gj Foot Sud 86 (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D1	/	1	20/01/24	27747474	GJ VVM Chauvigny (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Arrêté municipal et Sélection U13	30/03/24
U13	D1	/	4	10/02/24	27747489	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Châtellerault SO (2)	Arrêté municipal	20/04/24
U13	D1	/	5	09/03/24	27747492	Châtellerault SO (2)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D1	/	5	09/03/24	27747496	ASM (1)	Neuville (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D2	A	2	27/01/24	27762439	Poitiers Stade (3)	Gj Foot Sud 86 (1)	Occupation des installations	30/03/24
U13	D2	A	5	09/03/24	27762453	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	A	5	09/03/24	27762454	Vivonne (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D2	B	4	10/02/24	27748366	Gj Dissay Beaumont (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D2	B	4	10/02/24	27748368	St Savin/Vicq (1)	Bonneuil/Availles (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D2	B	5	09/03/24	27748371	Bonneuil/Availles (1)	Buxerolles (2)	Arrêté municipal	06/04/24
U13	D2	B	5	09/03/24	27748373	Ozon (1)	St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	06/04/24
U13	D2	B	5	09/03/24	27748375	Naintré (1)	Châtellerault SO (3)	Arrêté municipal	06/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758259	Thuré Besse (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758260	Gj Antoigné Ingrandes (2)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758261	Châtellerault Portugais (2)	Sammarçolles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758262	ASM (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762484	Châtellerault SO (4)	Naintré (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762485	Gj Antoigné Ingrandes (1)	St Savin/Vicq (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762487	Gj Avenir 86 (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762566	L'Envigne/Cernay (1)	Gj Dissay Beaumont (4)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762568	Gj Avenir 86 (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	D	3	09/03/24	27762610	Bonneuil/Availles (2)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	E	3	09/03/24	27762746	L'Envigne/Cernay (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	E	3	09/03/24	27762749	Gj VVM Chauvigny (3)	Gj Sud Haut Poitou (3)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	F	3	09/03/24	27762839	Nieuil l'Espoir (1)	Gj 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	G	3	09/03/24	27762868	Mirebeau (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	H	3	09/03/24	27762952	GJ Espoir Sud Poitiers (5)	Gj Foot Sud/Sauzé Vaussais (2)	Arrêté municipal	30/03/24
U13	D3	H	3	09/03/24	27762953	Valence en Poitou OC (1)	Gj 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	30/03/24

IMPORTANT

Nous préconisons aux clubs de licencier toutes les personnes qui pourraient avoir une fonction officielle telle que l'arbitrage au centre et à la touche ou l'encadrement d'équipes.
Cela afin de pouvoir être couvert en cas de problème (assurance notamment).

DATES A RETENIR

Finale Départementale Festival Foot U13 Pitch : samedi 6 avril
Finale Régionale Fétis Lahitte : samedi 13 avril à Chasseneuil (16)
Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch : samedi 27 avril à Gujan Mestras

U13 DEPARTEMENTAL 3

Match n° 27762567 : La Pallu (1) – Cissé (2) en poule C du 09/03/24
1er forfait de l'équipe de Cissé (2) sans déplacement.
Amende de 11€ au club de Cissé.

CHALLENGE U17-U18

Huitièmes de finale,
Du 13 janvier, reportés au 02 mars puis
au 30 mars 2024

N°	Équipe	Div		Équipe	Div	Date
1	GJ MONTASEVRES 3	D2C		NEUVILLE 1	D1	30/03/24
2	VOUNEUIL BERUGES 1	D2B		BUXEROLLES 1	D1	06/04/24
3	JAUNAY MARIGNY 2	D2B		POITIERS CEP 1	D2D	06/04/24
4	CENON/PO/VO/GJ AI 1	D2A		JAUNAY MARIGNY 1	D1	06/04/24
5	SAINT BENOIT 1	D1		GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A	06/04/24
6	GJ FOOT SUD 86 1	D1		VALDIVIENNE 1	D2C	30/03/24
7	NIEUIL MIGNALOUX 1	D2C		NAINTRE 1	D1	30/03/24
8	GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	D2D		MIGNE AUXANCES 2	D1	30/03/24

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres les deux clubs sont d'accord.

Les ¼ de finales sont prévus le samedi 13 avril.

CHALLENGE U15

Huitièmes de finale,
Du 13 janvier, reportés au 02 mars puis
au 30 mars 2024

N°	Équipe	Div		Équipe	Div	Date
1	OZON 1	D2B		ST BENOIT 1	D1	06/04/24
2	MIREBEAU 1	D1		AVAILLES/BONNEUIL 1	D2B	30/03/24
3	GJ MONTASEVRES 1	D2B		GJ AVENIR 86 1	D1	Joué
4	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	D2A		BUXEROLLES 1	D1	06/04/24
5	BRION/GENC/CH/SOM 1	D2D		GJ VAL DE VONNE 1	D1	30/03/24
6	MONTMORILLON 2	D1		GJ ESPOIR SUD POITIERS 3	D2D	06/04/24
7	GJ FOOT SUD 86 1	D2D		NEUVILLE 1	D1	06/04/24
8	POITIERS CEP 1	D2D		NAINTRE 1	D2A	06/04/24

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres les deux clubs sont d'accord.

Les ¼ de finales sont prévus le samedi 13 avril

CHALLENGE DANSAC

Suite à la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°26 du 13/03/24 qui dit : « Les équipes de **St Benoît (2)** (poule K), **Poitiers Gibauderie / Beaulieu (1), Poitiers 3 cités (2)** (poule M) et **Ligugé (1)** (poule N) ne peuvent être **ni qualifiées ni repêchées** pour la suite de la compétition conformément au règlement établi. »

Voici le classement actualisé :

	A	Pts	Jongleries
1	OZON 1	7	632
2	SAMMARCOLLES/NV/3M 1	7	210
3	ASM FC 2	3	92
4	THURE BESSE 1	0	114

	B	Pts	Jongleries
1	SO CHATELLERAULT 2	9	717
2	BONNEUIL/AVAILLES 1	4	148
3	OZON 2	3	347
4	COUSSAY/PL/SOC 2	1	794

	C	Pts	Jongleries
1	GJ DISSAY BEAUMONT 2	9	225
2	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	6	189
3	GJ AVENIR 86 2	3	159
4	JAUNAY MARIGNY 2	-3	0

	D	Pts	Jongleries
1	MONTMORILLON 2	7	546
2	GJ VVM CHAUVIGNY 3	7	492
3	ST SAVIN/VICQ 1	3	373
4	GJ 3 VALLEES 86 2	0	201

	E	Pts	Jongleries
1	GJ VAL DE VONNE 2	7	202
2	VALENCE EN POITOU 1	7	176
3	ST MAURIE GENCAY/ SOM/BR/CH 2	3	292
4	GJ FOOT SUD 86 2	0	84

	F	Pts	Jongleries
1	VALDIVIENNE 1	7	314
2	NIEUIL L'ESPOIR 1	6	287
3	BONNEUIL/AVAILLES 2	4	217
4	ST SAVIN/VICQ 2	-3	0

	G	Pts	Jongleries
1	NAINTRE 2	7	312
2	NEUVILLE 2	4	554
3	GJ AVENIR 86 1	3	368
4	L'ENVIGNE/CERNAY 1	3	188

	H	Pts	Jongleries
1	CHASSENEUIL ST GEORGES 1	9	459
2	GJ SUD HAUT POITOU 2	4	261
3	CISSE 2	3	285
4	NEUVILLE 3	1	259

	I	Pts	Jongleries
1	MIGNE AUXANCES 2	9	453
2	CHASSENEUIL ST GEORGES 2	4	180
3	GJ SUD HAUT POITOU 3	4	157
4	L'ENVIGNE/CERNAY 2	0	119

	J	Pts	Jongleries
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	9	475
2	ST BENOIT 1	6	370
3	POITIERS ASAC 2	3	303
4	VOUNEUIL BERUGES 2	0	293

	K	Pts	Jongleries	Observation
1	BUXEROLLES 2	7	345	
2	GJ VVM CHAUVIGNY 2	4	640	
3	POITIERS ASAC 3	4	215	
4	ST BENOIT 2	1		Non qualifiable

	L	Pts	Jongleries
1	POITIERS STADE 3	9	468
2	GJ MONTASEVRES 2	6	319
3	MIGNE AUXANCES 3	3	253
4	GJ VVM CHAUVIGNY 4	0	108

	M	Pts	Jongleries	Observation
1	POITIERS CEP 2	6	200	
2	GJ DISSAY BEAUMONT 3	3	311	
3	POITIERS 3 CITES 2	9		Non qualifiable
4	GIBAUDERIE/BEAULIEU 1	0		Non qualifiable

	N	Pts	Jongleries	Observation
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS 3	9	460	
2	POITIERS STADE 2	6	611	
3	LIGUGE 1	3	0	Non qualifiable
4	BUXEROLLES 3	0	404	

en VERT, les clubs qualifiés

CHALLENGE DANSAC U13

2ème TOUR - samedi 13 avril 2024

RDV des équipes à 13h45 **Début des rencontres à 14h30**

A
BONNEUIL/AVAILLES 1
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ DISSAY BEAUMONT 2
VALDIVIENNE 1

B
BONNEUIL/AVAILLES 2
ST SAVIN/VICQ 1
GJ VVM CHAUVIGNY 2
OZON 1

C
GJ DISSAY BEAUMONT 3
SO CHATELLERAULT 2
NAINTRE 2
SAMMARCOLLES/NV/3M 1

D
BUXEROLLES 2
NEUVILLE 2
GJ SUD HAUT POITOU 2
CHASSENEUIL ST GEORGES 2

E
CHASSENEUIL ST GEORGES 1
GJ SUD HAUT POITOU 3
VALENCE EN POITOU 1
ST BENOIT 1

F
MIGNE AUXANCES 2
GJ MONTASEVRES 2
POITIERS STADE 3
POITIERS CEP 2

G
MONTMORILLON 2
NIEUIL L'ESPOIR 1
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
GJ VAL DE VONNE 2

H
POITIERS STADE 2
CHATELLERAULT PORTUGAIS 2
POITIERS ASAC 3
GJ ESPOIR SUD POITIERS 3

PLATEAUX U11

Plateaux non joués

Poule A plateau 2 Poitiers Stade à St Eloi
Poule B plateau 1 à Dissay et plateau 2 Poitiers 3 Cités au Clos Gaultier
Poule C plateau 2 à Smarves
Poule E plateau 2 Ozon à Nonnes
Poule F plateau 2 à Cissé
Poule G plateau 1 à Château Larcher
Poule I plateau 2 à Ligugé
Poule J plateau 2 au 3 Moutiers
Poule K plateau 2 Poitiers ASAC à Michel Amand
Poule M plateau 1 à Cenon sur Vienne et plateau 2 à Senillé
Poule N plateau 1 à Charroux et plateau 2 Poitiers CEP aux Terrasses

La commission propose, si les clubs le souhaitent et se mettent d'accord, de rattraper le plateau le samedi 30 mars. Dans ce cas merci de prévenir le District.

Plateau du 09/03/24 :

Poule D plateau 1 :
1er forfait d'Availles en Châtellerault (1). Amende de 11€ au club d'Availles en Châtellerault.

Poule N plateau 2 :
1er forfait du Gj Foot Sud 86 (2). Amende de 11€ au Gj Foot Sud.
1er forfait de St Maurice Gençay/Brion/Sommières/Champagné (2). Amende de 11€ au club de St Maurice Gençay.

PLATEAUX U6-U9

Pour les secteurs qui ont prévu des plateaux le samedi 30 mars, ils seront pris en compte à la place du 09 mars.
Pour le Secteur 5 et 6 les plateaux du 09 mars peuvent être remis au 30 mars.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 13€

Plateau du 9/03/24 :

Poule E plateau 1 : Bonneuil Matours
Poule J plateau 1 : La Pallu
Poule L plateau 1 : Gj Sud Haut Poitou

LICENCES MANQUANTES

Match n° 27762842 : Buxerolles (3) – Gj Espoir Sud Poitiers (4) en U13 D3 poule F du 09/03/24
Toutes les licences manquantes de l'équipe de Buxerolles. Amende forfaitaire de 18€ au club de Buxerolles.

Plateau U11 du 09/03/24 :

Poule L plateau 2 : St Benoit (2), Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de St Benoit.

****

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT

INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE **saison 2023/2024**

Détection U14 Garçons

CONVOCATION OFFICIELLE

Monsieur,

Suite aux différents rassemblements organisés cette saison (et la saison passée) à destination des joueurs nés en 2010, et dans l'optique des échéances futures, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu pour participer à un rassemblement le :

MERCREDI 20 MARS 2024 à BUXEROLLES

au complexe sportif André Messy (terrains synthétique et herbe)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Processus de Détection :

- ***Le 22/02 : stage (environ 50 joueurs convoqués)***
- ***Le 20/03 : stage (environ 50/60 joueurs convoqués)***
- ***Le 13/04 : stage (ou match) préparation Sélection Vienne***
- ***Le 22/04 : tournoi Interdistricts LFNA***

Chaque joueur devra se munir :

- de son sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, affaire de rechange, serviette, gel douche…
- d'une Gourde
- de l'autorisation parentale jointe ci-dessous

Liste des 59 joueurs (dont 8 Gardiens de But) convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : FOYOH Ahmed, GUENAND Soan, ***PELLETIER Thaïs***, DA SILVA Pablo, ***MARNAY Thibault***, QUENAULT Noa, REDOUIN Yaël, GEORGE Enzo, CHAIBI Ahmed Yassine, PREVOST Noa, JOUSSELIN Tiago, CADIEU Noé, GIRARD Cyan, QUICHAUD Valentin, GUERINEAU Timéo, CUAU André, DUCROCQ Adrien
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : SUIRE MDA HOMA Mayron, FUMERON Maël
- G.J TROIS VALLEES 86 : DOUX Etienne
- G.J VAL de VONNE : GERBIER Emilien, LECOR Juanylio, PINGUET Ewen, LEROY Timo
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : HERAULT Jules, ***COUTURAS Hugo,*** PIPALA Luka
- JAUNAY/MARIGNY : ***MORCEAU VILLAIN Manoë, GONET Solan***, DUSSAUTOUR Paul
- MIGNE-AUXANCES : CAPEL Tom, COURTIN Lucas, ***BEZAGUET Roman,*** CAPELA Charly, THEBAUD Louis, GROSJEAN Evan, LELOUVIER Robin, ***ACCOH Jeovany***
- MONTMORILLON : TALLON Mylan, JOFFRE Jules, BERTHONNEAU Esteban
- POITIERS F.C : RAPICAULT Mathis, POEY Jean, GUERRY Karim, BIARD Emilio, PACREAU Louka, DONAT Sacha, GENDRE Romain, IMBERT BAUER Leysson, BATRUTDINOV Nabi, DURAND Dgino, VILLEPONTOUX Timothé, EL BRAHMI Bilal, AURY Nathan, DIABY Mouhamadou Sanoussy, ***MASFETY MERCIER Romain,*** KHARMOUDI Rayan, BREUILLIEE Adrien, DIAKITE Aboubacar Sidiki

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94.**

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél : E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.**
- **J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.**
- **JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.**

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : https://foot86.fff.fr/

Classe foot : Collège Gérard Philipe

FINALITÉS DE LA CLASSE FOOTBALL

- Au travers d'un parcours de réussite éducative, scolaire et sportive, amener nos élèves à se perfectionner dans le football par une pratique sportive renforcée.
- Former un.e futur.e citoyen.ne au travers de la pratique du football.
- Construire une éducation à la santé par une pratique réfléchie et respectueuse de son corps.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Satisfaire aux tests de sélection
- Satisfaire à l'examen du dossier scolaire
- Etre scolarisé en classe de 6ème ou 5ème à la rentrée 2024 (hors secteur : formuler une demande de dérogation à la carte scolaire auprès du Dasen)

CONTACT
Collège Gérard Philipe
7 avenue de la Vienne,
86350 Chauvigny
0549463156
christelle.gratien@ac-poitiers.fr

CONTACT CLUB
kevinjames.perivier@gmail.com
0633096166/0608391379

Ne pas jeter sur la voie publique

collège Gérard Philipe académie Poitiers
COLLEGE GERARD PHILIPE CHAUVIGNY LIBERTE EGALITE FRATERNITE
VVMG VALLEE VIENNE ET MOULIERE CHAUVIGNY
CHAUVIGNY

Section sportive football féminin : Collège Pierre de Ronsard

Le collège Pierre de Ronsard propose cette année encore, la section sportive football féminin. Le recrutement s'adresse aux élèves de la 6ème à la 3ème.
L'encadrement est assuré conjointement par une enseignante du collège et un éducateur sportif diplômé d'état.

Les dossiers d'inscription devront être demandés directement au collège **puis renvoyés complétés par les familles au plus tard pour le lundi 8 avril, dernier délai.**

Pour tous renseignements complémentaires, le secrétariat se tient à votre disposition.
(Geneviève POUPLIN : tél : 05 49 44 66 05).

Section sportive: 6e - 5e - 4e - 3e

collège Pierre de Ronsard
académie Poitiers

Capacité d'accueil : 24 élèves sur les 4 niveaux

Collège Pierre de Ronsard
50, rue de la Jambe à l'Âne
86000 POITIERS
☎ 05 49 44 66 05
Mél : ce.0860723u@ac-poitiers.fr
Site : http:/ronsard-poitiers.fr

SECTION SPORTIVE

Football féminin

Collège Pierre de Ronsard

POITIERS

Entraînements intégrés à l'emploi du temps :
- 2 séances – lundi et jeudi
- avec un(e) éducateur(trice) sportive diplômé(e) d'Etat
- un professeur coordonnateur de la section

EPREUVES DE SELECTION

Mercredi 15 mai 2024 13h15 à 15h30
Inscription avant le 8 avril 2024

Objectifs :

- S'épanouir par le biais d'une pratique sportive.
- S'intégrer à une pratique collective.
- Acquérir une formation sportive : pratique, arbitrage, gestion d'une équipe, éducation à la santé.
- Renforcer son autonomie.
- Faciliter sa scolarité en se sentant bien.
- Rester en bonne santé par le biais d'une pratique sportive régulière.
- Développer l'esprit associatif.

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtellerault

CONCOURS D'ADMISSION

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 03 AVRIL 2024
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

CONCOURS D'ADMISSION

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 10 AVRIL 2024
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

CONCOURS D'ADMISSION

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 27 MARS 2024
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

INSCRIPTION

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège
http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault
Tél : 05.49.21.15.97

Section sportive football : Collège Jules Verne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jules Verne
Buxerolles

Tu joues au foot en club et aimerais avoir plus d'entraînement...

Tu as la chance d'avoir un collège proche de chez toi qui te permet de le faire.

Avec la Section Sportive Football du Collège Jules Verne, tu peux à la fois réussir ta scolarité et exercer ta passion.

Pour cela, rempli le dossier de candidature avec toutes les informations demandées et redonne le au collège avant le Mardi 30 Avril.

Des tests de sélection auront lieu le Mercredi 15 Mai toute la journée.

Si tu as des questions, je te donne rendez-vous, accompagné d'un adulte, le **Jeudi 14 Mars à 18h** au théâtre du collège Jules Verne pour une réunion d'information.

MINI-JEU

C	U	Q	H	O	W	F	R	O	M	A	G	E	L	V
E	O	I	D	N	O	I	T	A	T	A	R	D	Y	H
R	L	C	R	E	C	U	P	E	R	A	T	I	O	N
E	E	O	J	J	Ç	T	N	P	Z	T	L	N	S	Q
A	G	M	F	N	H	N	E	E	O	C	R	O	E	T
L	U	P	H	O	K	E	R	D	N	O	T	I	T	E
E	M	E	N	I	Z	M	B	U	I	N	P	T	A	K
S	E	T	O	T	N	E	I	C	A	S	Z	A	P	C
Ç	S	I	I	A	O	N	L	A	P	T	J	T	T	T
P	A	T	T	L	S	I	I	T	W	R	W	N	R	B
A	H	I	I	L	S	A	U	I	P	U	L	E	U	D
M	U	O	R	O	I	R	Q	O	R	I	H	M	O	N
K	I	N	T	C	O	T	E	N	L	R	Y	I	A	E
Y	L	D	U	V	P	N	Ç	R	W	E	H	L	Y	U
J	E	D	N	U	S	E	L	C	S	U	M	A	N	N

ALIMENTATION
CEREALES
COLLATION
COMPETITION
CONSTRUIRE
EDUCATION
ENTRAINEMENT
EQUILIBRE
FROMAGE
HUILE
HYDRATATION
LEGUMES
MUSCLES
NUTRITION
PAIN
PATES
POISSON
RECUPERATION
YAOURT

Légumes •

Beurre •

Yaourt • • Protéines

Fruit •

Sucre •

Huile • • Lipides

Viande •

Oeufs •

Pâtes • • Glucides

Poisson •

Riz •

Fromage •

Réponses dernier Vienne Hebdo :

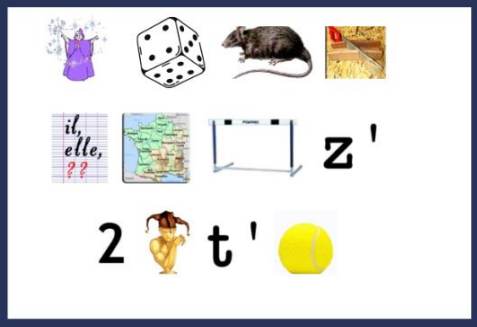

Fédération Française de Football

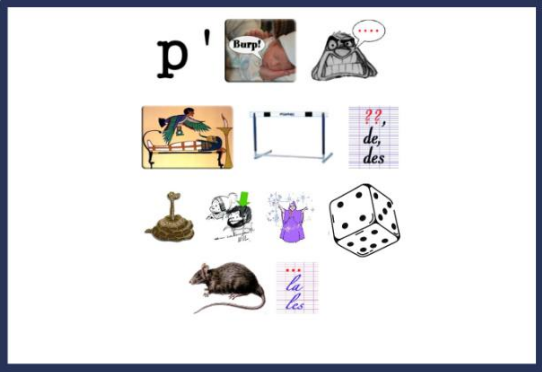

Programme éducatif fédéral

Écologie

Citoyenneté

Loudun

Jaunay-Marigny

Poitiers CEP